



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
5 février 2019	9			2	

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 février 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 5 : Adhésion à AMORCE

Le Comité Syndical :

VU les statuts de l'association AMORCE,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine d'adhérer à l'association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général AMORCE pour sa compétence eau potable,

DECIDE d'adhérer à l'association AMORCE au titre de l'eau potable,

DESIGNE Monsieur René DARBOIS pour le représenter au sein des diverses instances de l'association,

INSCRIT la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Le Président du SERM

René DARBOIS